un statut égal d'un océan à l'autre. Cette affirmation a été répétée si souvent et avec une telle intensité émotive que les Canadiens, soumis à ce lavage de cerveau, ont presque cru que c'était vrai. Or, ce n'est vrai ni en droit ni en fait. C'est une allégation absolument fausse.

Bien d'autres juristes au Canada et ailleurs partagent l'avis de Son Honneur le juge J. T. Thorson, y compris le très honorable représentant de Prince Albert (M. Diefenbaker), qui fut trois fois premier ministre du Canada.

Je doute de la légalité de toute cette affaire pour une autre raison qu'a mentionnée mon très honorable ami de Prince Albert avant le débat à la deuxième lecture, lorsqu'il a interrogé le ministre de la Justice (M. Turner) sur le droit du gouvernement à présenter cette mesure. Le ministre a cité les légistes de l'État, mais lorsque mon très honorable ami a demandé qu'on dépose à la Chambre, pour que tous puissent les voir, les documents prouvant cette autorité, le ministre de la Justice a refusé. Que se passe-t-il donc dans ce coin-là, monsieur l'Orateur? De quel subterfuge politique se sert-on?

• (3.30 p.m.)

En second lieu, je m'y oppose parce que cette mesure législative odieuse risque de susciter la division et la discrimination entre les divers groupes ethniques de notre grand pays, si tous et chacun se mêlent de revendiquer leurs droits linguistiques. Comment pouvons-nous espérer prospérer et nous imposer dans le monde, si nous nous engageons sur la voie de la balkanisation? S'il est besoin de démontrer que l'usage forcé de deux langues peut détruire l'unité d'un pays et engendrer des conflits sans fin, il suffit de prendre pour exemple ce merveilleux petit pays qu'est la Belgique et que cette même question déchire depuis des siècles. Quel autre exemple faut-il pour nous mettre en garde? Comment la paix et l'harmonie peuvent-elles régner ici quand nous avons les Canadiens français qui réclament un statut particulier, des écoles séparées, deux langues, deux cultures, un régime de pensions et un régime d'assurance-maladie distincts, et veulent se retirer de tel ou tel programme? Les préfixes «bi» et «tri» ne sont-ils pas en eux-mêmes synonymes de division et non d'unité?

Où nous en allons-nous? Voyez donc, messieurs les députés, la discrimination qui commence à faire des siennes dans la fonction publique. J'ai là un article du Globe and Mail du 5 juillet. Il est de William Morris et s'inti-

tule: Language lessons that are no joke. En voici une partie:

Ces jours-ci, la plaisanterie sur le train Newfie l'a cédé à la plaisanterie sur la question des langues

On raconte, entre autres choses, qu'un nageur qui s'était aventuré trop loin, crut qu'il allait se noyer et appela au secours. Le sauveteur qui était sur le rivage lui répondit: «Je ne sais pas nager; j'ai obtenu ce poste parce que je suis bilingue.»

Pour un grand nombre de fonctionnaires, le bilinguisme est pris au sérieux.

Selon certaines rumeurs, on engagerait des techniciens n'ayant pas la compétence requise, de préférence aux personnes qui sont qualifiées, mais qui ne parlent pas le français.

On dit que quiconque porte un nom français a automatiquement plus de chances de réussir à un concours de la fonction publique.

Des fonctionnaires adressent des lettres anonymes aux journaux pour dénoncer le règne de la terreur. Ils ne récriminent pas ouvertement contre ses pratiques discriminatoires, disent-ils, par crainte d'en pâtir.

On dit maintenant: «Si un homme parle deux langues, il est bilingue: s'il n'en parle qu'une, il est anglais».

M. Stanbury: Le député me permettra-t-il une question?

M. Southam: Certainement.

- M. Stanbury: Le député veut-il bien lire la phrase suivante de cet article?
- M. Southam: Je voudrais bien le lire en entier parce que c'est très édifiant. M. Carson dit que bien des gens...
- M. Stanbury: Non, la phrase suivante, je vous prie.
- M. Southam: Le titre en est «Bearing the brunt».
- M. Stanbury: Je parle de la phrase qui commence par les mots «Bien que ce...

M. Southam:

Bien que ce soit sur le gouvernement Trudeau que retombent ces plaisanteries, c'est là une politique héritée des gouvernements Diefenbaker et Pearson.

M. Stanbury: Merci.

M. Southam: C'est, naturellement, le moyen utilisé par l'auteur pour blanchir M. Pearson et le premier ministre (M. Trudeau), mais tels sont les faits. M. Carson est bien informé et il cite les faits tels qu'il sont aujourd'hui.

M. Stanbury: Veuillez lire l'article comme il est.

M. Southam: D'après l'article, voici ce que déclare M. Carson, qui connaît très bien la fonction publique:

... bien des gens se servent du bilinguisme pour masquer leurs propres insuffisances.

[M. Southam.]